

Groupe de travail SINP : Sensibilité des données à la diffusion

Relevé de conclusion de la réunion de lancement du 13/07/2021

<u>Présent·e·s</u>: Grégory CAZE (CBNSA), Julie CHATAIGNER (OFB), Luc CHEVALLIER (FAUNA) Cécile DASSONVILLE (DREAL Occitanie), Anaïs DEMAGNY (FAUNA), Sébastien FILOCHE (CBNBP), Magali GIRARD (DRIEAT), Jean ICHTER (indépendant), Julie MARMET (UMS PATRINAT), Camille MONCHICOURT (PN Écrins), Pierre-Arthur MOREAU (ADONIF), Fanny PAPERIN (SFEPM), Caroline PENIL (OFB), Manon PIERRAT (FCEN), Solène ROBERT (UMS PATRINAT), Antoine ROUX (DREAL PACA), Amandine SAHL (PN Cévennes), Margaux SAUT (DREAL Occitanie), Audrey SAVOURÉ-SOUBELET (SFEPM)

<u>Excusés</u>: Eddy COSSON (OFB), Laurent COUZI (LPO), Pierre-Yves HENRY (MNHN), Arnaud LE NEVE (DREAL Pays de la Loire), Fréderic PICOT (CBNM), Julien TOUROULT (UMS PATRINAT)

Ordre du jour :

- Présentation du mandat et du calendrier du GT
- Bilan synthétique de l'audit de 2020
- Liste des sujets : sujets abordés lors de l'audit de 2020
- Autres sujets (sensibilité des habitats...)
- Définition collective des sujets prioritaires et précision du périmètre de travail du GT
- Prochaines étapes

Bilan synthétique de l'audit de 2020

Lien vers la présentation

Définition collective des sujets prioritaires et précision du périmètre de travail du GT

Suite aux échanges, le GT a retenu les sujets suivants à approfondir afin de proposer le cas échéant des évolutions méthodologiques et techniques :

- Connaissance du processus et des étapes

Une meilleure clarté dans la démarche. Besoin de lisibilité pour les partenaires.

Évaluer la pertinence d'une gestion par version (versionning).

- Caractère avéré de l'atteinte (critère A)

Approfondir les situations d'atteintes aux espèces liées à la diffusion de données d'occurrences (notamment la destruction volontaire de sites ou d'habitats). Se baser sur des cas concrets qui pourront illustrer d'éventuelles évolutions du guide méthodologique.

- Sensibilité intrinsèque de l'espèce : rareté, menaces (critère B) Évaluer les conséquences d'une modification du critère B. En particulier, l'option de rendre non obligatoire la prise en compte des Listes Rouges.

Reformuler l'effet de la diffusion (critère C)

Mieux expliquer le critère C, en se basant notamment sur l'explication du guide du GBIF (Chapman & Grafton 2008). Se baser sur des cas concrets qui pourront illustrer d'éventuelles évolutions du guide méthodologique.

- Revoir les niveaux de floutage (autres maillages, etc.)

Évaluer les avantages/inconvénients des différents types de floutage et proposer des évolutions de ces niveaux (e.g. nouveaux maillages). Évaluer les cas particuliers de floutage du nom de l'espèce plutôt qu'un floutage géographique (exemple de la DREAL Occitanie qui a été sollicitée pour la diffusion d'une carte avec des points catégorisés par enjeu, comprenant des données sensibles sans toutefois mentionner le nom de l'espèce).

Revoir l'application des conditions (statut biologique, etc.)

Proposer des évolutions et des simplifications des conditions pouvant être automatisables. Évaluer les conséquences sur la mise en sensibilité des données. Proposer des règles d'application lorsque les conditions ne sont pas vérifiables (a priori floutage par défaut).

- Évolution de la pré-liste nationale

Évaluer si la liste nationale doit uniquement servir de substitution ou évoluer vers une liste socle qui s'appliquerait par défaut sur l'ensemble du territoire national.

- Amélioration de la cohérence des listes.

Proposer des pistes pour tendre vers une plus grande cohérence des listes régionales.

- Sensibilité des habitats

Évaluer la mise en œuvre de la mise en sensibilité des occurrences d'habitats. En lien avec le CBN Sud-Atlantique. Voir l'impact au niveau national (e.g. programme CARHAB)

- Les données groupées

Regarder les conséquences de la diffusion, ou de la non diffusion, de données groupées : stations en milieux aquatiques du SIE, relevés phytosociologiques...

- Prise en compte de la diffusion de données d'occurrences de certaines espèces exotiques invasives
- Prise en compte de la diffusion de données d'occurrences d'espèces psychotropes
- Cohérence avec SIE

Un travail est en cours au sein du SIE sur la sensibilité des données à la diffusion. Ce GT doit veiller à la cohérence des règles de sensibilité entre le SIE et le SINP.

- Cohérence avec les espèces confidentielles du programme ZNIEFF

Identifier les incohérences entre les données sensibles à la diffusion et les espèces confidentielles du programme ZNIEFF. Faire des recommandations à intégrer dans une nouvelle version de la méthodologie.

- Modification de la sémantique liée à la sensibilité

Pour améliorer la compréhension du périmètre et éviter les confusions, il est recommandé de parler de « données sensible à la diffusion » plutôt que d'espèces sensibles.

Les sujets hors du périmètre de travail du GT

- Les interrogations d'ordre juridique font l'objet d'un GT dédié qui a vocation à répondre aux interrogations et à apporter des éléments de réponse concrets dans le cadre du SINP.
- La notion de sensibilité relative aux personnes réalisant les suivis (et leurs équipements) ne semble pas relever directement du GT Sensibilité mais plutôt du GT Juridique.